

OÙ VA L'ARGENT DE LA DÎME

Que devient l'argent que vous payez pour la dîme ?



Vous gagnez de l'argent.



Vous donnez dix pour cent de vos revenus pour la dîme (voir D&A 119).



Vous donnez votre dîme à un membre de votre épiscopat ou de votre présidence de branche, ou vous l'envoyez en ligne sur le site donations.lds.org.



Au quartier général de l'Église, la Première Présidence, le Collège des douze apôtres et l'épiscopat président forment le Conseil d'affectation de la dîme (voir D&A 120). Comme le Seigneur l'a commandé, ils prennent des décisions inspirées concernant l'utilisation de ces fonds sacrés de la dîme.

LA DÎME PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR :

La construction et l'entretien des temples, des églises et d'autres bâtiments appartenant à l'Église

Le fonctionnement des programmes d'enseignement de l'Église

L'impression des Écritures et d'autres documents

La recherche dans le domaine de l'histoire familiale

L'action humanitaire et l'entraide

L'accomplissement de l'œuvre missionnaire

Le financement des activités de l'Église permettant de renforcer les liens entre les membres de la paroisse ou de la branche

EN APPRENDRE D'AVANTAGE

- David A. Bednar, « Les écluses des cieus », conférence générale d'octobre 2013
- Malachie 3:7-18
- « Dîme », *Ancrés dans la foi*, 2004, p. 48-50